



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 266 286  
A3

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Numéro de dépôt: 87420288.0

⑮ Int. Cl.<sup>4</sup>: D 03 D 47/20

⑰ Date de dépôt: 27.10.87

⑲ Priorité: 31.10.86 FR 8615436

⑳ Date de publication de la demande:  
04.05.88 Bulletin 88/18

㉑ Etats contractants désignés: BE CH DE IT LI

㉒ Date de publication différée du rapport de recherche:  
28.09.88 Bulletin 88/39

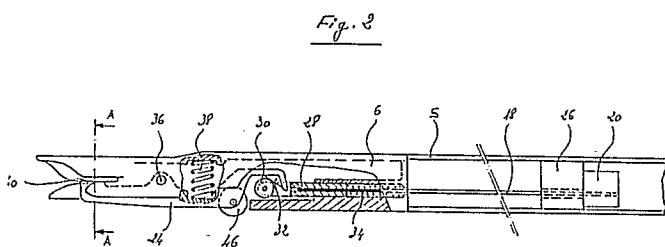
㉓ Demandeur: SOCIETE ALSACIENNE DE MATERIEL  
TEXTILE- SAMT (Société anonyme)  
24 rue de Thann  
F-68200 Mulhouse (FR)

㉔ Inventeur: Venot, Jean  
14 Rue Ernest Meininger  
F-68100 Mulhouse (FR)

㉕ Mandataire: Laurent, Michel et al  
Cabinet LAURENT et GUERRE B.P. 32  
F-69131 Ecully Cedex (FR)

### ㉖ Dispositif pour l'insertion des fils de trame sur les métiers à tisser sans navette.

㉗ Dispositif pour l'insertion du fil de trame, utilisable sur les métiers à tisser sans navette, comportant des bobines de réserve de fil de trame (15), montées à poste fixe ainsi que deux lances (5) et (7) se déplaçant par oscillations à partir des deux côtés du tissu et pénétrant sensiblement à la même distance dans la foule, la trame (54) lorsque les lances sont avancées aux environs du milieu de la foule étant transmise sous forme de fil simple ou multiple par une tête appelée communément "tête d'entrée" (6) montée à l'extrémité de la lance (5), à la tête correspondante appelée communément "tête de sortie" (8) de l'autre lance (7), ces têtes comportant des branchettes (24) et (25) pinçant le fil de trame et qui sont actionnées positivement par des mécanismes situés à l'intérieur de la tête en vue de saisir puis de libérer le fil de trame



EP 0 266 286 A3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	DE-B-1 087 088 (ANCET) * Colonne 4, ligne 17 - colonne 5, ligne 70; figures *	1,3,4	D 03 D 47/20
	---		
A	FR-A-1 598 258 (S.A.C.M.) * En entier *	1-4	
	---		
A	US-A-1 584 680 (AMBLER) * En entier *	1-3,5	
	---		
A	US-A-2 960 117 (SCHIMWELL) * Revendications; figures *	1,4	
	---		
A	FR-A-2 172 843 (S.A.C.M.) * En entier *	1-4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
	-----		
			D 03 D
*****			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
La Haye	19-05-1988	HELLEMANS	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	



## REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.  
à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

## X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,

à savoir:

- 1) Revendications 1-7: Ceci concerne le mécanisme agissant sur la branchette
- 2) Revendication 8: Ceci concerne les surfaces des zones de pinçage

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées  
à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: 1-7